Juin 2019

Mis en évidence par le Grenelle de l'Environnement, le besoin de continuité écologique est connu depuis longtemps. Les trames verte et bleue sont l'aboutissement, en France, d'une évolution dont le point de départ est souvent fixé à la création de la première réserve naturelle, dans la forêt de Fontainebleau.

C'était en 1861, et l'objet de la protection portait plus sur les sites peints par les impressionnistes que sur le milieu naturel en lui-même. Depuis, la prise de conscience de l'importance de la biodiversité s'est développée.

Ce fut la reconnaissance de lieux particulièrement riches ou fragiles, et la création d'une panoplie d'instruments réglementaires de protection. Ceux-ci s'étendent de la simple identification d'un milieu intéressant, avec les ZNIEFF, zones naturelles d'intéré écologique, faunistique et fforistique, à la réserve intégrale, qui assure une protection totale d'un site, ainsi « sanctuarisé ». Très vite, il est apparu que les espaces protégés ne vivaient pas isolés. Ils appartiennent à des milieux plus étendus, avec des échanges, des complémentarités. L'approche site par site est insuffisante. Il faut raisonner en réseaux.

Parallèlement, la simple protection des « espaces et des espèces » remarquables s'est avérée insuffisante. Les interactions au sein d'un milieu sont multiples, et concernent toutes les espèces. Il faut donc s'intéresser aussi à la nature « ordinaire », qui rend des services multiples, comme en témoignent les abeilles et de nombreux « auxiliaires des cultures ».

Rétablir les continuités

Cette évolution s'est opérée en France, mais aussi à l'échelle européenne. Des directives portant sur les milieux, la qualité des eaux, les espèces à protéger et notamment les oiseaux, ont conduit à une poli-tique d'aménagement du territoire à grande échelle.

C'est Natura 2000, institué en 1992 et la stratégie Paneuropéenne pour la protection de la diversité écologique et paysagère qui vise à mettre en place un Réseau Écologique Paneuropéen (1995). La bonne santé écologique d'un ensemble cohérent d'espaces protégés devient un enjeu d'intérêt européen. Il faut aussi permettre les échanges entre chaque élément de cet ensemble.

La multiplication des axes de transport, l'artificialisation de vastes étendues pour cause de villes ou de grandes infrastructures, la pollution et l'aménagement de cours d'eau mettent en péril les communications entre ces éléments. Il faut maintenir ou rétablir des continuités. Voilà la « trame » qui se dessine.

Elle se formalise dans un premier temps en un « engagement » du Grenelle, elle est traduite dans les lois dites « Grenelle » 1 et 2, et s'inscrit dans le code de l'Environnement en son article L.371-1. Outre les espaces protégés, elle comprend « les corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels, ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de les relier ».



Patrick Guiraud

Cet article est extrait de Béton et biodiversité, une complicité à découvrir

Auteur



Retrouvez toutes nos publications sur les ciments et bétons sur

infociments.fr

Consultez les derniers projets publiés Accédez à toutes nos archives Abonnez-vous et gérez vos préférences Soumettez votre projet

Article imprimé le 14/11/2025 © infociments.fr